



LETTRE OUVERTE - 24 JUILLET 2013

PREMIER RAPPORT FEDERAL SUR LE RACISME EN SUISSE :

Le CRAN dénonce un Rapport biaisé, niant la réalité du racisme anti-Noir en Suisse. Avec l'aval du Conseil fédéral

**A M. Michele GALIZIA,
Responsable du
Service de lutte contre le racisme (SLR)
A Berne**

Cher Monsieur,

Au mois de mars dernier, le Service fédéral de lutte contre le racisme (SLR) que vous dirigez à Berne, depuis sa création en 2001, a rendu public son tout premier rapport annuel sur le racisme en Suisse (www.dfi.admin.ch/ara). Très documenté, ce « *Rapport du Service de lutte contre le racisme 2012 - Tour d'horizon et champs d'action* » s'est efforcé sur de près de 100 pages de livrer le plus de données possible autant que d'analyses sur l'état du racisme et de la discrimination raciale en Suisse. Préfacé par le ministre fédéral de tutelle, M. Alain Berset, en charge du département de l'Intérieur, ce document de référence peut laisser le lecteur avisé entre perplexité, déception ou indignation.

Nous aimerions avec pertinence porter à votre attention les deux observations suivantes :

1. Le Rapport du SLR exclue délibérément le racisme anti-Noir du champ suisse

Ceci est particulièrement flagrant dans le chapitre sur les « *Mesures prises en faveur de groupes de population déterminés* ». Le parti pris anti-Noir est clair, sans ambiguïté : « *En Suisse, comme dans de nombreux pays d'Europe, certains groupes de population sont particulièrement susceptibles d'être victimes de discrimination raciale ou d'actes racistes. Les données à notre disposition permettent de constater en particulier que l'antisémitisme est une réalité en Suisse, et que l'hostilité envers les personnes musulmanes s'y implante de plus en plus. La situation des personnes juives et musulmanes fait par conséquent l'objet d'un examen approfondi (...)* » (p. 62). Font également partie de ces privilégiés bénéficiant d'un examen approfondi, les Yéniches/Roms/Sintis, « *dont le statut de minorité nationale a été reconnu par la Suisse, au même titre que celui des Juifs* ».

En attendant de connaître les formalités à remplir par les Afro-Suissees pour bénéficier du « *statut de minorité nationale* » au même titre que les Juifs et les Roms, il y a lieu de se demander ici, s'il faut absolument passer par là pour être reconnu par le SLR comme « *groupe de population particulièrement susceptible d'être victime de discrimination raciale ou d'actes racistes* » et pour pouvoir figurer dans son Rapport ! Pour le SLR, le racisme anti-Noir doit être insignifiant ou inexistant en Suisse. Car, il donne plus de considération aux Musulmans de Suisse, qui ne sont pas non plus une « *minorité nationale* », en raison de « *l'aggravation de l'hostilité* » à leur égard. Dès lors, l'essentiel du chapitre sur les « *Mesures en faveur de groupes déterminés* », ne portent que sur les « *Mesures en faveur des personnes juives et musulmanes* » (pp. 62-66) ainsi que les mesures sur les « *Yéniches nomades et sédentaires en Suisse* » (pp. 66-69). C'est tout. Certes, les rédacteurs du Rapport s'excusent presque devant les communautés non logées à la même enseigne. Mais ici aussi, le SLR ignore les Noirs, en ne pensant qu'aux requérants d'asile et aux Sans-papiers. Aucune mention ou allusion aux Noirs !

Ainsi, que ce soit à côté des 16 000 Juifs, des 30 000 Yéniches/Roms ou des 350 000 à 400 000 Musulmans dénombrés dans le pays par le SLR, les 80 000 à 100 000 Noirs ou personnes de descendance africaine résidant en Suisse ne font pas le poids. Ceci, en dépit des discriminations - les plus « raciales » qui soient - qu'ils sont tous potentiellement susceptibles de vivre quotidiennement et de manière multidimensionnelle. D'autant que, plus que les autres victimes de racisme, ils ne peuvent en aucune manière y échapper, par leur incontournable visibilité, quelque soit, leur statut social ou national, ou leur niveau d'intégration ou d'instruction.

L'exclusion sociale des victimes Noires du racisme devient surtout incohérente dans ce Rapport. En effet, en présentant les données recueillies par le Réseau de consultation pour (toutes) les victimes de racisme, le Rapport du SLR n'a pu éviter de mentionner l'importance attribué par ce Réseau au racisme anti-Noir dans le champ suisse : « *Les victimes les plus fréquentes de la discrimination raciale sont des individus provenant d'Afrique ou d'Europe centrale* » (p. 31). En outre, ces « *individus* » - et non des « *personnes* », comme sont désignés Juifs ou Musulmans dans le Rapport - ne sont pas tous des sales étrangers puisque « *une proportion remarquable de victimes est de nationalité suisse* ». Malgré cela, le SLR omet ou se refuse à en tirer les conséquences logiques pour son Rapport. Comme pour les Juifs et les Musulmans, il n'a pas décelé d'éléments suffisants pour accorder une place aux Noirs.

Retour des vieux démons, à la case départ ?

Rappel historique nécessaire. Si le CRAN existe aujourd'hui, c'est à cause de cela : la discrimination dont le racisme anti-Noir a été victime, dans sa spécificité. D'abord, à l'occasion d'un séminaire organisé en avril 2000 par le Forum contre le racisme (FCR, regroupement, aujourd'hui disparu, d'organisations actives dans le domaine de la lutte contre le racisme et du respect des droits humains) en collaboration avec la CFR (dont vous étiez alors secrétaire général). Il s'agissait de préparer la Conférence régionale européenne contre le racisme (Strasbourg, octobre 2000), intégrée au processus de la Conférence mondiale de Durban (août-septembre 2001). Les organisateurs avaient tout simplement « oublié » le racisme anti-Noir parmi les thématiques des groupes de travail, au même titre que l'antisémitisme, l'islamophobie ou le racisme anti-Roms/Yéniches, etc. Un Groupe de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir (GRAN) en surgira. Ensuite, à la Conférence de Strasbourg, où le GRAN sera une des rares structures à porter les causes Noires, outrageusement discriminées par des organisations antiracistes européennes. Celles-ci refuseront de réserver à ces causes, dans le document final du forum des ONG, un paragraphe spécial au même titre que les autres formes de racisme. Toutes ces exclusions récurrentes vont pousser le GRAN, au retour de Strasbourg, à convoquer les premières Assises sur le racisme anti-Noir en Suisse qui réuniront à Berne, en juin 2001 près de 150 personnes. C'est afin de donner un prolongement concret à ces Assises que le CRAN sera créé, en 2002.

Ainsi donc, 13 ans plus tard, ce racisme anti-Noir qui « *frappe une communauté emblématique du racisme* », comme l'a reconnu Mme Boël Sambuc, ancienne vice-présidente de la CFR, lors des assises de 2001, et qui s'indignait souvent, expressément de « *ne pas ajouter un racisme institutionnel au racisme ordinaire* » (interview à *24 Heures*, janv. 2004), continue d'être discriminé. Spécialement par un acteur institutionnel majeur, le SLR.

2. Le Rapport du SLR exclue le CRAN des acteurs de la lutte contre le racisme en Suisse

Créé presque en même temps que le SLR et porté sur ses fonds baptismaux aussi bien par votre Service que par la Commission fédérale contre le racisme (CFR), le CRAN a été l'objet d'une certaine attention de la part du SLR. Vous ne pouvez aujourd'hui ne pas reconnaître que le CRAN existe et qu'il reste la seule organisation d'Afro-Suisse luttant à l'échelle nationale contre le racisme anti-Noir.

Nos Communiqués, Lettres et autres Mémoires qui vous parviennent régulièrement ne sont pas les seules sources des données réunies régulièrement par le CRAN sur le racisme anti-Noir en Suisse. Dès sa création, l'Observatoire mis aussitôt en place - avec le soutien du SLR - a permis de lancer un grand travail de monitoring jamais effectué jusque-là. Des faits publiés dans la presse ou rapportés par les victimes ou des témoins ont pu être répertoriés au sein d'un annuel « *Rapport sur l'actualité du racisme anti-Noir en Suisse* ». Publié deux fois entre 2002 et 2005, ce travail de monitoring n'a pu toutefois continuer. Il n'a pas été possible de maintenir la publication des rapports annuels en raison des charges financières trop élevées pour être assurées seul par le CRAN. Le soutien du SLR lui a en effet été vite retiré, à cause de ses dénonciations notamment du racisme institutionnel, d'Etat.

Car, bien que doté par le parlement de moyens financiers conséquents, force est de constater que le SLR ne finance que des projets ponctuels quelque soient leur provenance, privilégiant ainsi la quantité à la qualité et le court terme au long terme. Malgré un plaidoyer qu'il a souvent proposé, le CRAN s'est ainsi retrouvé, non seulement dans une extrême précarité structurelle de moyens, mais aussi dans une profonde divergence sur les modalités et les moyens de lutte contre le racisme en Suisse. Sur la base du postulat qu'une lutte véritable contre le racisme s'inscrit avant tout dans la durée, le CRAN a toujours plaidé pour une mise à disposition de moyens durables, en adéquation avec une telle lutte. En vain !

Le soutien financier aux organisations qui luttent pour le respect des droits humains, contre l'exclusion et le racisme, fait partie du mandat du SLR. Même si celui-ci n'est pas la seule source de financement sur ce terrain, on ne peut ignorer toutes les difficultés que rencontrent des organisations comme le CRAN dans leurs tentatives de *fundraising* auprès du secteur privé. Peu de confiance est accordée en effet aux luttes menées ici en Europe par les minorités victimes : dans cette vision infantilissante, un Africain ne se défend pas, ce sont les autres qui le défendent, parlent à sa place et sont soutenus pour cela.

En dépit de tout cet ostracisme, le CRAN reste la seule organisation luttant spécifiquement contre le racisme anti-Noir à l'échelle de la Suisse. Son travail est reconnu officiellement jusqu'au-delà des frontières suisses. Ainsi, depuis plusieurs années, les visites en Suisse d'ECRI, l'organe du Conseil de l'Europe (dont est membre la Suisse) pour la lutte contre le racisme et l'intolérance, incluent l'audition des représentants du CRAN. Avec pour conséquence que, depuis, les Africains Noirs figurent comme un des « groupes vulnérables » objet d'un focus appréciable dans leurs rapports sur la Suisse.

Le SLR, lui, préfère ignorer tout cela. Son Rapport ne mentionne ni le CRAN, ni ses documents de référence. Basées aussi sur des faits quotidiens repris des médias ou qui lui sont signalés directement, les données du CRAN sont qualitativement semblables à celles réunies par les autres organisations citées par le SLR. Même si ses dernières données datent de 2005, elles demeurent des références pertinentes et irréfutables pour avoir une vision de la réalité spécifique du racisme anti-Noir en Suisse.

De ce fait, le SLR accorde une bonne place aux rapports, émanant d'organisations presque toutes actives sur le terrain commun de l'antisémitisme, à savoir : *Racisme en Suisse*, de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA) ; *Rapport sur l'antisémitisme*, publié ensemble par le GRA et la Fédération des organisations israélites de Suisse ; *Rapport sur la situation de l'antisémitisme*, de CICAD (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation), outre le Rapport généraliste *Incidents racistes traités dans le cadre de consultations* du Réseau de consultation pour les victimes de racisme.

Au vu de ce qui précède,

Le CRAN ne peut que dénoncer et condamner la partialité de ce premier Rapport du SLR. Afin de mieux comprendre vos motivations, nous aimerions toutefois vous voir répondre aux questions suivantes :

- **Comment, avec les tous moyens confédéraux à disposition, une institution aussi spécialisée que le SLR a pu produire un Rapport aussi lacunaire sur la réalité du racisme en Suisse ?**

On a en effet du mal à imaginer que des personnes compétentes, des experts, aient pu produire ce Rapport. On a plutôt l'impression qu'il a été confié pour son élaboration à des stagiaires peu coutumiers de la réalité du racisme en Suisse. Il fait aussi penser à un Rapport de fonctionnaires, enveloppé dans le prisme étroit d'un regard bureaucratique submergé par une documentation pléthorique sur certains racismes et peu enclins à aller se faire leur propre photographie de cette réalité sur le terrain.

- **Comment avez-vous pu laisser publier un tel Rapport trompeur et biaisé ? Par inadvertance, par désinvolture ou par volonté délibérée de minimiser, voire de nier l'existence du racisme anti-Noir, ses victimes potentielles et le combat que celles-ci mènent ?**

Certes, le SLR s'investit très peu ces dernières années dans le champ du racisme anti-Noir en Suisse. Celui-ci serait-il devenu si insignifiant à ses yeux qu'il ne valait pas la peine d'être mentionné dans ce Rapport qui pose pourtant des jalons ? En charge des questions de racisme depuis 18 ans (comme secrétaire général de la CFR d'abord, puis à la tête du SLR), vous êtes suffisamment aux avant-postes pour faire preuve de la vision la plus perspicace et la plus inclusive du champ du racisme en Suisse. Ignorer dans ces conditions une réalité aussi visible et aussi présente que le racisme anti-Noir, relèverait-il d'un mépris et d'une volonté délibérée d'invisibiliser les victimes du racisme anti-Noir ?

- **Comment, après 12 ans d'action sur le même terrain qui n'a pas connu de bouleversement majeur, une institution nationale de lutte contre le racisme peut-elle encore introduire dans sa démarche une hiérarchisation raciste de racismes et même donner à cette démarche une connotation politique marquée du moule créé par la célèbre affiche du Mouton noir de l'UDC ?**

Les Noirs victimes de racisme et qu'un de vos Réseaux de consultation de référence reconnaît être de nationalité suisse « *dans une proportion remarquable* » se retrouvent totalement exclus d'un champ national que vous réservez à quelques racismes privilégiés. En ne reflétant pas du tout la réalité au quotidien du racisme en Suisse et en frappant d'exclusion la minorité pourtant la plus discriminée et racisée de Suisse, ce Rapport n'est pas sans rappeler l'affiche xénophobe et raciste du parti populiste UDC. Illustrant un mouton noir chassé d'un pré suisse par des moutons blancs, elle a fait le tour du monde. Ce Rapport corrobore aussi ce que le CRAN dénonce depuis sa création, à savoir l'antiracisme suisse à géométrie variable, hiérarchisant les racismes de la même manière que les racistes hiérarchisent les races. Les racismes que vous privilégiez dans votre Rapport concernent avant tout des Blancs !

- **Comment, au cas où l'impulsion et les lignes directrices de ce premier Rapport sur le racisme seraient venues, non pas du SLR, mais plutôt de votre nouveau ministre de tutelle, M. Alain Berset, un socialiste entré en fonction l'année dernière, n'avez-vous pas rendu attentif ce dernier sur les risques d'un tel Rapport discriminatoire et raciste, en totale violation de la Constitution fédérale ?**

En Suisse, le respect des minorités, même les plus minuscules, est fondé sur un principe constitutionnel (art. 8) cardinal pour le SLR. Pourtant, en laissant préfacier par M. Berset un Rapport à l'évidence discriminatoire et bafouant copieusement ce principe constitutionnel, sans doute à son insu, vous l'avez induit en erreur. Une erreur dont il aura à répondre devant les communautés d'origine africaine qui ne manqueront pas de le saisir prochainement, à l'initiative du CRAN.

Toutefois, à votre décharge, le SLR et son personnel n'ont jamais été soumis à un audit visant à évaluer l'impact de leur *empreinte raciste* sur leur pratique professionnelle. Car, ils sont malgré tout issus d'une société occidentale qui, depuis plusieurs siècles et sous les formes les plus visibles comme les plus insidieuses et les plus perverses, a intégré, voire métabolisé en elle le racisme, en particulier la minimisation et le déni des droits et de la dignité du Noir. L'affaire Trayvon Martin aux Etats-Unis et les allusions à mots à peine voilés du président Obama viennent de l'illustrer. De manière régulière le CRAN rappelle l'impératif de déconstruction, de par l'ancrage abyssale du racisme anti-Noir allant de pair avec un antiracisme à géométrie variable et à focus hyper réduit sur le racisme anti-Noir. Une indifférence générale accueille nos messages, autant dans les médias qu'au sein de la classe politique toutes tendances confondues.

Les concepteurs du Rapport sont peut-être de bonne foi. Mais ils se sont donnés un défi qui les a piégés. Le premier Rapport officiel suisse sur le racisme n'a donc pas échappé à l'empreinte de sa société. Nous osons espérer que les suivants sauront au moins respecter le principe constitutionnel de non-discrimination.

En vous remerciant pour toute l'attention que vous apporterez à ce courrier et en particulier aux questions que nous vous posons, nous vous prions de recevoir, cher Monsieur Galizia, nos sentiments distingués.

Le Conseil de gestion du CRAN

Pour contact, les porte-paroles :

André Loembe, Vice-Président (079 345 08 52), et
Mutombo Kanyana, Secrétaire général (079 754 54 85)

Lettre ouverte envoyée pour information à :

- | | |
|--|--|
| - Conseiller fédéral, chef du département de l'Intérieur | - Commission de l'ONU pour l'élimination du racisme et de la discrimination (CERD) |
| - Ambassadeurs des pays africains en Suisse | - Commission européenne sur le racisme et l'intolérance (ECRI), Strasbourg |
| - Commission fédérale contre le racisme (CFR) | - Presse nationale et internationale en Suisse |
| - Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme | - ONG actives dans la défense des droits humains |
| - Haut-Commissariat de l'ONU pour les droits de l'Homme | - ONG, associations et militants africains et autres |
| - Représentante de l'Union Africaine en Suisse | |